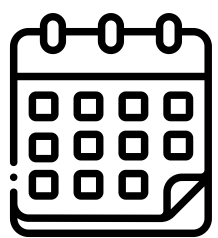




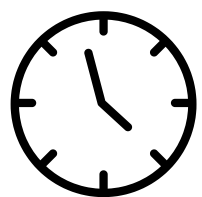
COLLOQUE : LA RÉGULATION DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

Organisé par les étudiants du M2CC x M2DAST

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !



30 mars 2023



14 H 00 - 18 H 30



Cabinet Allen & Overy
52 Av. Hoche, 75008 Paris



ALLEN & OVERY

LA RÉGULATION DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES – M2CC x M2DAST



ALLEN & OVERY

14h00 Propos introductifs

Camille Dolomie et Ryan Pays, *étudiants du M2 Concurrence Contrats (M2 CC)* et Justine Dousset et Imene Seri *étudiantes du M2 Droit des activités aérospatiales et des télécommunications (M2 DAST)*

14h10 1ère partie – La régulation concurrentielle des plateformes numériques

§ La régulation des plateformes par le droit des pratiques commerciales déloyales
Virginie Beaumeunier. *Inspectrice générales des finances, Ancienne directrice de la DGCCRF*

§ La régulation des plateformes par le droit antitrust
Muriel Chagny. *Professeur de Droit à l'Université Versailles St-Quentin*

§ Les implications du DMA pour les plateformes concernées
Maître Florence Ninane. *Avocate associée au département concurrence du cabinet Allen & Overy*

§ L'application du DMA par les autorités de concurrence et le juge de droit commun
Elodie Vandenhende. *Autorité de la concurrence, adjointe au chef du service de l'économie numérique*

16H30 2ème partie – La régulation des contenus et des données

§ Débats autour du rôle et de la responsabilité des plateformes dans la diffusion de contenus illicites, aspects de droit international et de droit comparé
Philippe Achilleas. *Professeur à l'Université Paris-Saclay, Directeur du Master 2 DAST*

§ L'approche européenne : le Digital Service Act (DSA)
Jeremy Bonan. *ARCOM, Directeur adjoint DPL*

§ Le rôle des très grandes plateformes dans le DSA
Nathan Klein. *GOOGLE, Senior Counsel*

§ Le Paquet législatif européen relatif aux services numériques : quelles conséquences pour la CNIL ?
Thomas Dautieu. *Directeur de l'accompagnement juridique de la CNIL*

§ DSA et RGPD
Maître Julie Bellesort. *Associée co-head IP/IT/Compliance au sein du cabinet KPMG Avocats*

18H30 Cocktail